

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 mars 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mars 2023 s'est réuni le Lundi 27 mars 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de SORIN Christian à CILLIERES Charles, de GUILBAUD Valérie à VERDIER Françoise, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire, de HAY Florence à PREVOT Jérémie.

C.35

Rétrocession de concession cinéraire – Colombarium de Granon

Le 3 mars 2014 par acte de concession n° 3446, Madame Jeannine LADUGUIE a fait l'acquisition d'une place au colombarium de Granon (n° 11 case 3) pour une durée de quinze ans au prix de 357.00 euros.

Pour des motifs personnels en lien avec un changement de domicile et de département, Madame LADUGUIE a sollicité par courrier la rétrocession de cette concession.

La Ville de Marmande n'y voyant pas d'opposition, accède à sa demande, libérant ainsi une place au colombarium.

L'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix acquitté au profit de la commune au prorata du temps restant dû.

Madame LADUGUIE a réglé pendant 9 ans, de 03/2014 à 03/2023 soit 9 x 12 mois = 108 mois sur 180 mois (15 x 12 mois).

Temps restant à courir : 180 mois - 108 mois = 72 mois

Ce qui donne par rapport à la somme restant à courir : $357.00 \times (72/180) = 142.80$ euros soit un reversement à effectuer de $142.80 \times 2/3 = \underline{\underline{95.20 \text{ euros.}}}$

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide

et **accepte** la rétrocession à Madame Jeannine LADUGUIE résidant 99 rue de Lagassat – 47200 Marmande, pour la somme de **95.20 euros** correspondant au trop versé au titre de sa concession cinéraire au cimetière de Granon.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mars 2023

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30/03/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 30/03/2023

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET